



Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.

© Route Nationale N°1(Agoè Cacaveli) ● Lomé-Togo BP. 8644 ● Tél:(+228) 22 51 88 55 ● www.safer.tg

Site web: www.ecoetfinances.com Prix: 300F cfa

JOURNAL DES ENTREPRISES

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
Afrique de l'Ouest



CENTRAFRIQUE

LA BANQUE NATIONALE DE GUINÉE ÉQUATORIALE PRÉPARE SON IMPLANTATION À BANGUI

P.3

GHANA



Plus de 2 milliards USD d'investissement projetés par un groupe indien dans 6 secteurs d'activité

P.6

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME AFRICAINE 2026



Les femmes du Ministère chargé du commerce sensibilisées sur l'hygiène et la gestion de l'eau

P.3



27 NOV 13 DEC 2026
FOIRE INTERNATIONALE DE LOMÉ
Faire de toutes les opportunités
Lomé, Hub du commerce et des investissements en Afrique
+1300 Exposants +800.000 visiteurs 90.000 m² d'exposition
EXPO LOMÉ 2026



88 66
Coût de l'appel : 20FCFA

NOUVEAU !
INTERNET FIBRE RAPIDE & ILLIMITÉ
SOUSCRIVEZ EN LIGNE

SCANNEZ ICI
OU RENDEZ-VOUS SUR
CANALBOX-SOUSCRIPTION.CPAY.TG



Aménagement du territoire

Le SNAT vulgarisé dans les cinq régions administratives et le Grand Lomé

Du 10 au 18 août 2026, le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a conduit une mission nationale de partage du contenu du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), à travers une série de rencontres tenues dans les chefs-lieux des cinq régions administratives (Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Tsévié) ainsi que dans le Grand Lomé.

Le développement équilibré et durable du territoire national constitue une priorité majeure des pouvoirs publics togolais. Il s'agit notamment de réduire les disparités régionales et intra-régionales, de renforcer la complémentarité entre les territoires et d'améliorer durablement les conditions de vie des populations.

Cette ambition s'inscrit dans une démarche engagée depuis plusieurs années. En effet, en septembre 2009, le Togo s'est doté d'une Politique nationale d'aménagement du territoire (PONAT), qui définit les grandes orientations et les instruments devant contribuer à un développement harmonieux et durable du territoire national. Cette dynamique a été renforcée par l'adoption de la loi n°2016-002 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire, ainsi que par l'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT).

Faire connaître le SNAT pour mieux le mettre en œuvre

Le processus d'élaboration du SNAT a abouti à la production de six documents de référence : (i) le rapport d'orientation méthodologique, (ii) le rapport bilan-diagnostic, (iii) le document du SNAT proprement dit, (iv) le dispositif de suivi-évaluation, (v) la stratégie de communication et (vi) l'Atlas de développement.

Validés par les acteurs concernés aux niveaux national et régional et désormais disponibles, ces documents constituent des outils essentiels pour orienter l'organisation et le dévelop-

pement du territoire national à long terme.

Toutefois, leur impact dépend désormais de leur appropriation par l'ensemble des acteurs et de leur prise en compte dans la planification, la programmation et la mise en œuvre des politiques publiques et des actions de développement conduites par l'ensemble des acteurs (acteurs étatiques, collectivités territoriales, société civile, secteur privé, chefferie traditionnelle, partenaires techniques et financiers, etc).

C'est dans cette perspective que le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, à travers la Direction générale de l'aménagement du territoire, a organisé cette mission nationale de partage et de vulgarisation du SNAT.

Les rencontres, tenues à Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé, Tsévié et Lomé, ont réuni les principaux acteurs régionaux de l'aménagement du territoire, regroupés au sein des organes que sont les commissions et comités régionaux du développement et de l'aménagement du territoire (CORDAT/CRDAT), le comité scientifique et le comité technique d'élaboration et de mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire (CTEMP NAT).

L'objectif était de rendre les documents du SNAT plus accessibles aux acteurs du développement et de favoriser leur appropriation. Plus spécifiquement, il s'est agi de présenter le contenu des différents livrables, d'expliquer le rôle des acteurs dans leur



mise en œuvre, les modalités de leur prise en compte dans les politiques, programmes et projets sectoriels et de mettre à leur disposition des kits comprenant les différents documents de référence.

Un outil au service d'un développement territorial harmonieux

Représentants le Ministre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le Directeur de cabinet, Dr Komla EDOH, le Secrétaire général, Monsieur Meindou LEBIGAZA et le Directeur de l'organisation spatiale du territoire, Dr Yéndoubé DEMAKOU ont, tour à tour, suivant les étapes de la mission, souligné l'importance de cette tournée nationale.

« La tournée nationale de partage des résultats du SNAT vise à favoriser l'appropriation de ses six livrables, validés en janvier 2024, et à encourager leur prise en compte dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels », ont-ils indiqué.

Ils ont insisté sur le fait que l'appropriation et la mise en œuvre des orientations, objectifs, programmes et projets structurants du SNAT constituent désormais un enjeu majeur pour contribuer à un développement harmonieux,

équilibré et durable du territoire.

Les représentants du ministre ont également mis l'accent sur le rôle des organes régionaux et locaux d'aménagement du territoire dans la mise en œuvre du SNAT.

Selon ces derniers, les CORDAT et COLDAT, organes d'orientation, de décision et d'approbation, sont appelés à assurer les choix et décisions nécessaires à la conduite du développement territorial. Les CRDAT et CLDAT, organes techniques de réflexion et de conception, doivent quant à eux contribuer à la préparation des programmes et projets.

Ces structures, qui regroupent notamment l'État, les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé, la chefferie traditionnelle et les partenaires techniques et financiers, sont appelées à jouer pleinement leur rôle afin de garantir une participation inclusive et une mise en œuvre cohérente du SNAT.

Une appropriation attendue par les acteurs territoriaux

Dans leurs différentes interventions, les Gouverneurs ont souligné « l'importance du SNAT en tant que cadre stratégique d'orientation du développement territorial ». Ils

ont notamment relevé « sa contribution à la réduction des déséquilibres spatiaux, au renforcement de la complémentarité entre les territoires et à l'amélioration de la cohérence des interventions publiques et privées ».

Ils ont appelé l'ensemble des acteurs à « s'approprier les orientations, objectifs stratégiques, programmes et projets structurants du SNAT et à les intégrer dans leurs politiques, stratégies et plans de développement », notamment aux niveaux régional et communal.

De leur côté, les présidents des conseils régionaux se sont réjouis de la tenue de ces rencontres et de la qualité des communications et des échanges. Ils ont invité les participants à maintenir leur mobilisation afin de favoriser une meilleure prise en compte des orientations et projets du SNAT dans la planification du développement tant au niveau national que local.

À travers cette campagne nationale de vulgarisation, le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme entend ainsi renforcer l'appropriation du SNAT et faire de cet outil un véritable cadre de référence pour une planification territoriale cohérente, inclusive et durable.

Keziah K.

ECO & FINANCES
Quotidien Economique du Togo - REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Journal d'informations, d'investigations économique financières et boursières

Email: ecofinances.info@gmail.com

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Edité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES

N° RCCM : TG-LFW-01-2022-B13-02054

Site web: www.ecoetfinances.com

Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan

derrière l'école cour lumière

Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Gnimassoun GBESSI

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
Patience SALLAH
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Directeur commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Franck A.

Imprimerie

ECO & FINANCES

Tirage: 3000

Centrafrique

La Banque nationale de Guinée équatoriale prépare son implantation à Bangui

Ce mercredi 19 août 2026 à Bangui, le ministre des Finances et du Budget, Hervé Ndoba, a reçu une délégation de la Banque nationale de Guinée équatoriale (BANGE), conduite par son président du conseil d'administration, Martín Crisanto Ebe Mba. Selon les informations communiquées à l'issue de la rencontre, les échanges ont porté sur " les principales exigences réglementaires, opérationnelles et institutionnelles liées au déploiement de la Banque Nationale de Guinée équatoriale sur le marché centrafricain ", indique le ministère centrafricain des Finances et du Budget.

À l'issue de cette première rencontre, BANGE a quitté Bangui avec l'engagement d'y revenir dans le cadre d'une mission technique. " Cette mission aura pour mandat d'engager les diligences requises auprès des administrations et institutions compétentes, ainsi que d'apprécier les conditions techniques, réglementaires et opérationnelles nécessaires à l'établissement de la banque en République centrafricaine ", précise le communiqué.

Le projet devra également s'inscrire dans le cadre communautaire qui régit l'activité bancaire en Afrique centrale. Les auto-

rités centrafricaines et la délégation de BANGE ont ainsi souligné la nécessité d'une coordination avec les organismes compétents de la CEMAC. " Les deux parties ont, à cet égard, relevé l'importance d'une concertation étroite avec les autorités compétentes, afin de garantir une installation conforme au cadre juridique et prudentiel applicable au secteur bancaire dans l'espace communautaire ", rapporte le ministère.

Cette perspective intervient alors que le cadre réglementaire communautaire facilite l'expansion régionale des établissements de crédit déjà agréés dans la CEMAC. Depuis le 1er janvier 2025, le règlement sur l'agrément unique permet notamment à une banque agréée dans un État membre d'ouvrir une succursale dans un autre pays de la communauté sans reprendre l'intégralité de la procédure d'agrément bancaire.

Pour BANGE, ce dispositif pourrait ainsi faciliter l'accès au marché centrafricain, sous réserve du respect des conditions prévues par la réglementation. La banque doit notamment être agréée depuis au moins deux ans et présenter une situation financière lui permettant de



respecter les normes prudentielles, y compris après la prise en compte de sa nouvelle implantation.

La procédure prévoit le dépôt d'une demande auprès de l'autorité monétaire du pays d'accueil, en l'occurrence la République centrafricaine. Après examen, le dossier est transmis à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), qui vérifie notamment les conditions financières et prudentielles de l'opération. L'autorisation d'implantation intervient ensuite dans le cadre communautaire applicable aux établissements de crédit.

BANGE étend son réseau au sein de la CEMAC

L'implantation envisagée à Bangui s'inscrit dans la

stratégie d'expansion régionale de BANGE, déjà présente en Guinée équatoriale et au Cameroun. Dans ce dernier pays, BANGE Bank Cameroun a commencé ses activités en octobre 2021. La filiale compte actuellement neuf agences et prévoit d'en ouvrir six supplémentaires en 2026, pour atteindre un réseau de 15 agences en 2027. Avec la Centrafrique, BANGE viserait ainsi un troisième marché bancaire dans la sous-région.

Le marché centrafricain présente, à cet égard, un potentiel important en raison de son faible niveau de bancarisation. D'après les données disponibles sur le secteur, le total de bilan des quatre banques présentes dans le pays s'élevait à 519,6 milliards FCFA à fin décembre 2025, contre 463,5 milliards FCFA

un an plus tôt, soit une progression de 12,1 % sur un an.

La taille du marché bancaire ne reflète toutefois pas entièrement son potentiel. Le taux de bancarisation est estimé à environ 7 %, laissant une large partie de la population en dehors du système bancaire formel. L'inclusion financière demeure également faible, tandis que l'accès au crédit reste limité par le risque de crédit, l'insuffisance des garanties et la faible proportion de clients formellement bancarisés.

Cette faiblesse se retrouve dans les volumes de financement distribués. Au premier trimestre 2026, les nouveaux crédits accordés en République centrafricaine se sont élevés à 41,4 milliards FCFA, soit seulement 1,65 % des nouveaux crédits distribués dans l'ensemble de la CEMAC sur la même période.

Au-delà de la Guinée équatoriale, du Cameroun et du projet centrafricain, BANGE Bank a déjà étendu son réseau à l'Afrique de l'Ouest avec l'ouverture d'une filiale au Bénin, marquant ainsi son entrée dans l'espace UEMOA. Créée en 2023, BANGE Bank Bénin est contrôlée à 69,87 % par BANGE SA. La filiale dispose notamment d'agences à Cotonou, Calavi et Parakou.

Journée Internationale de la Femme Africaine 2026

Les femmes du Ministère chargé du commerce sensibilisées sur l'hygiène et la gestion de l'eau

Les femmes du Ministère Délégué chargé du Commerce et du Contrôle de la Qualité ont célébré en différé la Journée Internationale de la Femme Africaine le 11 août 2026. Organisée par la Cellule Focale Genre, la célébration a rassemblé aussi bien le personnel féminin que celui masculin autour de la problématique de l'eau et de l'assainissement. C'est Monsieur le Ministre de l'Economie et de la Veille Stratégique Badanam PATOKI qui a lancé officiellement les activités de la célébration.

L'eau demeure une ressource indispensable à la vie, à la santé et au développement. Son utilisation responsable, associée à de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement, constitue un facteur essentiel de prévention des maladies et d'amélioration de la qualité de vie des populations.

La célébration a été princi-

palement marquée par une conférence débat animée par Monsieur Nadjombé Lantame, ingénieur génie sanitaire à la direction de la santé du Grand Lomé autour du thème « Adopter un comportement sain en matière d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement, d'hygiène et de traitement des eaux usées ».

A travers ce thème de l'édition 2026, la communauté internationale met notamment l'accent sur le rôle des femmes dans la préservation et la gestion durable des ressources en eau en Afrique. C'est donc à juste titre que le ministère chargé du commerce a choisi de placer cette célébration sous ce thème afin de sensibiliser les femmes du ministère à la bonne gestion de cette denrée vitale.

Lançant les activités de la célébration, le Ministre Badanam



PPATOKI a relevé que disposer d'une source d'eau potable n'est pas suffisant mais il faut savoir la préserver, la transporter, la conserver et l'utiliser à bon escient. Il a invité à cet effet l'assistance à accorder une attention particulière à l'assainissement. « Un environnement insalubre constitue un danger pour la santé des populations », a-t-il alerté. Il a surtout rendu un hommage à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du

Conseil, pour sa grande vision et la place qu'il accorde au développement du capital humain en général et à l'amélioration des conditions de vie des femmes en particulier.

La Journée Internationale de la Femme Africaine, célébrée chaque année le 31 juillet, constitue un moment privilégié pour reconnaître la contribution majeure des femmes au développement du continent africain.

Pour Monsieur Comlan YAKPEY, Président de la Cellule

Focale Genre, cette célébration vise non seulement à informer et à sensibiliser, mais également susciter une véritable prise de conscience et encourager chacun de nous à devenir un acteur de la préservation de notre environnement et de notre santé. Selon lui, « En Afrique, la femme occupe une place centrale dans la gestion quotidienne de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement au sein des familles et des communautés. Il est donc essentiel de renforcer ses connaissances et de l'accompagner dans l'adoption de



**HAUTE AUTORITE DE REGULATION
DE LA COMMUNICATION ECRITE, AUDIOVISUELLE
ET NUMERIQUE**

HARC



COMMUNIQUE N° 007/HARC/26/P

Depuis mardi 18 août 2026, plusieurs médias et publications sur les réseaux sociaux font état de l'arrestation, sur le territoire togolais, de deux journalistes français, Messieurs Gaël Mocaër et Sébastien Preze Pezzani. Ces journalistes séjourneraient au Togo dans le cadre de leurs activités professionnelles de journalistes et seraient notamment accusés de fausses déclarations.

La Haute Autorité de Régulation de la Communication écrite, audiovisuelle et numérique (HARC) tient à préciser qu'elle n'a été saisie d'aucune demande d'accréditation concernant ces deux personnes, ni par France Télévisions, ni par les intéressés eux-mêmes, comme le prévoient les textes.

En effet, selon l'article 20 du Code de la presse et de la communication, outre la détention d'une carte professionnelle de presse, les correspondants de presse et les envoyés spéciaux des organes de presse étrangers sont tenus de solliciter et d'obtenir une accréditation auprès de la HARC. Celle-ci en transmet copie aux ministères chargés de la Communication et de la Sécurité.

À ce titre, la HARC n'a été informée de l'arrivée sur le territoire togolais des deux personnes dont elle ignore le statut professionnel, ni des activités de tournage qu'elles devraient mener, notamment dans la partie septentrionale du pays.

En conséquence, la HARC appelle les professionnels des médias ainsi que les créateurs de contenus à faire preuve de retenue, de responsabilité et de rigueur dans la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives à cette affaire.

Il importe, en effet, de permettre à la justice togolaise de conduire sereinement les procédures en cours et de déterminer, en toute indépendance, les circonstances de la présence des intéressés sur le territoire national, la nature de leurs activités ainsi que, le cas échéant, les faits qui leur sont reprochés.

Le Président de la HARC rappelle à l'ensemble des professionnels des médias et des créateurs de contenus l'obligation de respecter strictement les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'information et de communication en République togolaise.

Fait à Lomé, le **19 AOÛT 2026**

Le Président de la HARC



Pitalounani TELOU

BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

vendredi 14 août 2026

N° 153

BRVM COMPOSITE 497,65

Variation Jour 0,29 % ↑

Variation annuelle 43,93 % ↑

BRVM 30 237,61

Variation Jour 0,44 % ↑

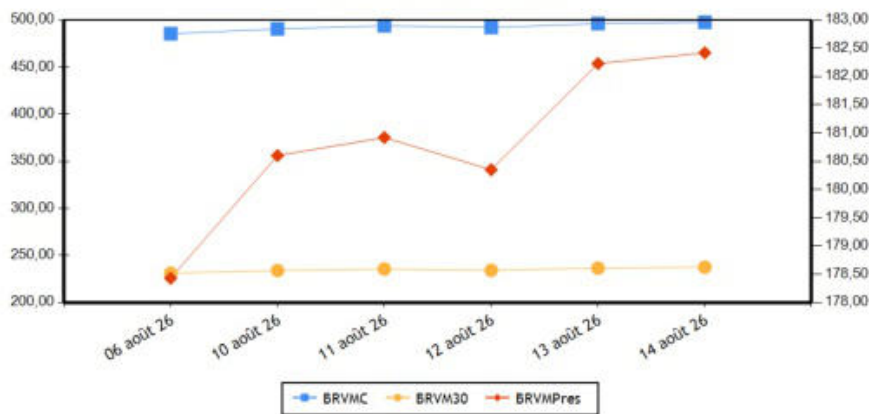
Variation annuelle 42,93 % ↑

BRVM PRESTIGE 182,42

Variation Jour 0,10 % ↑

Variation annuelle 26,46 % ↑

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	19 190 000 068 501	0,29 %
Volume échangé (Actions & Droits)	1 383 066	-32,51 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	1 335 427 140	-63,40 %
Nombre de titres transigés	46	-2,13 %
Nombre de titres en hausse	21	5,00 %
Nombre de titres en baisse	12	-25,00 %
Nombre de titres inchangés	13	18,18 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICOR CI (SICC)	10 080	7,46 %	205,45 %
SOGB CI (SOGC)	7 850	7,31 %	-0,63 %
SAFCA CI (SAFC)	5 840	5,13 %	76,70 %
SITAB CI (STBC)	23 495	5,01 %	18,78 %
TOTAL ENERGIES MARKETING CI (TTLC)	3 150	5,00 %	34,90 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	12 918 687 354 796	0,04 %
Volume échangé	848	-91,83 %
Valeur transigée (FCFA)	8 271 800	-92,00 %
Nombre de titres transigés	7	-36,36 %
Nombre de titres en hausse	3	50,00 %
Nombre de titres en baisse		-100,00 %
Nombre de titres inchangés	4	-42,86 %

PLUS FORTES BAISSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SOLIBRA CI (SLBC)	37 250	-1,97 %	28,89 %
BICI CI (BICC)	28 670	-1,14 %	47,44 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	3 660	-0,95 %	245,28 %
SETAO CI (STAC)	2 635	-0,75 %	98,87 %
AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI (SDSC)	2 775	-0,72 %	83,17 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	12	182,42	0,10 %	26,46 %	40 325	651 246 960	12,81
BRVM-PRINCIPAL (**)	35	376,45	0,60 %	72,96 %	1 342 741	684 180 180	20,75

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

INDICE TOTAL RETURN

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - COMPOSITE TOTAL RETURN (**)	47	199,32	0,29 %	49,71 %	1 383 066	1 335 427 140	16,49

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	117,33	-0,15 %	23,64 %	6 822	166 626 415	11,64
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	201,40	2,78 %	16,40 %	27 665	60 330 880	40,80
BRVM - SERVICES FINANCIERS	16	240,82	0,21 %	65,10 %	1 311 523	851 105 310	16,24
BRVM - CONSOMMATION DE BASE (**)	9	289,39	0,83 %	33,93 %	16 584	184 284 630	10,37
BRVM - INDUSTRIELS	6	221,94	-0,42 %	67,72 %	10 410	24 279 365	118,99
BRVM - ENERGIE	4	163,79	1,43 %	47,68 %	7 421	27 994 365	18,53
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	237,43	0,89 %	124,20 %	2 641	20 806 175	22,08

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché (**)	16,49
Taux de rendement moyen du marché	5,95
Taux de rentabilité moyen du marché	6,66
Nombre de sociétés cotées	47
Nombre de lignes obligataires	204
Volume moyen annuel par séance	1 921 592,00
Valeur moyenne annuelle par séance	2 750 474 386,93

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	24,78
Ratio moyen de satisfaction	49,72
Ratio moyen de tendance	200,59
Ratio moyen de couverture	49,85
Taux de rotation moyen du marché	0,13
Prime de risque du marché	0,35
Nombre de SGI participantes	37

GHANA

Plus de 2 milliards USD d'investissement projetés par un groupe indien dans 6 secteurs d'activité

Le Ghana pourrait accueillir l'un des investissements indiens les plus importants de ces prochaines années. En effet, le groupe indien Ramky envisage d'injecter au moins 2 milliards de dollars, soit environ 1 100 milliards FCFA, dans l'économie ghanéenne au cours des cinq prochaines années. Le projet couvre plusieurs secteurs stratégiques, notamment la pharmacie, la gestion des déchets, l'énergie, le logement, l'agriculture et l'agroalimentaire. Cette ambition traduit l'intérêt croissant des investisseurs étrangers pour le marché ghanéen, mais aussi la volonté d'Accra d'attirer davantage de capitaux privés vers les secteurs capables de soutenir l'industrialisation, la création d'emplois et la diversification de l'économie.

Le projet présenté par Ramky repose sur un portefeuille d'investissements diversifié, dont la mise en œuvre devrait s'étaler sur cinq ans. L'un des principaux volets concerne la création progressive d'un parc industriel de 800 hectares. Cette infrastructure devrait accueillir plusieurs filières industrielles, avec notamment une zone spécifiquement consacrée à la production pharmaceutique.

Le parc devrait également intégrer des unités dédiées à l'agroalimentaire, la chimie, le textile, la pétrochimie et la fabrication de dispositifs médicaux. Avec cette plateforme industrielle, Ramky ambitionne de contribuer à la constitution d'un écosystème manufacturier intégré au Ghana. L'objectif serait notamment de rapprocher les activités de production, de transformation et de distribution afin de renforcer les chaînes de valeur locales.

La pharmacie et les dispositifs médicaux en première ligne

Le volet pharmaceutique occupe une place importante dans le projet. La création d'une zone dédiée à la production de médicaments et l'implantation d'activités liées aux dispositifs médicaux pourraient contribuer à renforcer les capacités industrielles du Ghana dans un secteur où plusieurs pays africains restent fortement dépendants des importations.

Cette orientation présente également un potentiel en matière de développement des exportations. En s'appuyant sur ses infrastructures industrielles et logistiques, le Ghana pourrait progressivement devenir une plateforme de production et de distribution de produits pharmaceutiques et médicaux pour une partie du marché ouest-africain.



Des déchets à l'énergie

L'autre volet majeur du programme concerne la gestion et la valorisation des déchets. Ramky étudie notamment la construction d'une installation nationale de traitement des déchets médicaux, ainsi que d'une station destinée au traitement des déchets industriels dangereux. Le groupe envisage également une centrale de production d'électricité à partir des déchets d'une capacité de 24 MW.

Cette approche permettrait de répondre simultanément à deux enjeux : améliorer la gestion des déchets et valoriser une partie de ceux-ci pour produire de l'énergie. La transformation des déchets en ressources énergétiques s'inscrit ainsi dans une logique d'économie circulaire, tout en pouvant contribuer à diversifier les sources d'approvisionnement énergé-

tique du Ghana.

Logements abordables et agriculture

Le portefeuille d'investissement ne se limite pas aux infrastructures industrielles. Ramky envisage également de développer des projets de logements abordables, afin de répondre à une demande croissante liée à l'urbanisation et à la croissance démographique. Le groupe prévoit par ailleurs des investissements dans l'agriculture et l'agroalimentaire. Le développement de ces activités pourrait favoriser une meilleure transformation locale des produits agricoles et contribuer à la création de valeur au sein des chaînes de production nationales. Cette orientation est particulièrement stratégique pour le Ghana, qui cherche à renforcer la transformation de ses matières premières agricoles afin de réduire la dépendance aux importations de produits

transformés et d'accroître ses recettes d'exportation.

Un pari sur l'industrialisation du Ghana

Au-delà du montant, l'intérêt du projet réside dans sa diversité. Pharmacie, dispositifs médicaux, agroalimentaire, chimie, textile, pétrochimie, énergie, gestion des déchets, logement et agriculture : le groupe indien entend intervenir sur plusieurs maillons de l'économie réelle. Le futur parc industriel de 800 hectares pourrait constituer la pièce maîtresse de cette stratégie, en offrant une plateforme destinée à accueillir différentes activités manufacturières et de transformation. Pour le Ghana, l'enjeu est désormais de transformer cette manifestation d'intérêt en investissements effectivement réalisés. La capacité des autorités à faciliter l'accès au foncier, aux infrastructures, à l'énergie et aux procédures administratives sera déterminante pour faire passer ces projets du stade des intentions à celui des réalisations.

MINE

Au Mali, la production industrielle d'or dépasse les prévisions au premier semestre 2026

Après une année 2025 marquée par un net recul de l'activité aurifère, la production industrielle repart plus vite que prévu au Mali. Ce rebond intervient alors que Bamako cherche à accroître les revenus tirés du secteur et que Loulo-Gounkoto remonte en puissance.

La production industrielle d'or du Mali a atteint 23,5 tonnes au premier semestre 2026, soit environ 30 % de plus qu'un an plus tôt et davantage que les 21,2 tonnes attendues par le gouvernement sur la période, selon des données du ministère des Mines rapportées par Reuters.

Cette performance

représente une amélioration après le recul enregistré en 2025. La production industrielle était alors tombée à 42,2 tonnes, contre 54,8 tonnes en 2024 et un record de 66,5 tonnes en 2023. Cette baisse avait notamment été accentuée par l'arrêt prolongé de Loulo-Gounkoto, jusque-là l'un des principaux moteurs de la production aurifère nationale.

Le complexe exploité par Barrick Mining remonte progressivement en puissance depuis la reprise de ses opérations fin 2025, après plusieurs mois de différend avec l'État malien autour notamment de l'application du Code minier de



2023. Loulo a produit 6,9 tonnes d'or au premier semestre 2026, soit déjà davantage que les 5,5 tonnes enregistrées sur l'ensemble de l'année précédente. Fekola, exploitée par B2Gold, reste toutefois la première contributrice avec 8,85 tonnes.

Le redressement de la production intervient alors que

Bamako cherche depuis plusieurs années à accroître la part des revenus miniers revenant à l'État. Le Code minier adopté en 2023 a notamment renforcé la participation publique dans les projets, tandis que les autorités ont engagé des renégociations avec plusieurs opérateurs. En 2024, les recettes extractives encaissées au budget avaient

atteint un niveau record de 978,29 milliards FCFA (1,7 milliard USD).

En 2025, la baisse des volumes avait limité les effets favorables de la hausse des cours de l'or. Le rebond de la production crée ainsi un contexte plus favorable aux recettes minières en 2026, même si aucune donnée consolidée ne permet encore d'en mesurer l'effet.

Le gouvernement vise une production industrielle de 43,2 tonnes sur l'ensemble de l'année. Avec 23,5 tonnes produites à fin juin, le secteur évolue pour l'instant au-dessus de la trajectoire prévue.

Yves Atchanouvi

Afrique

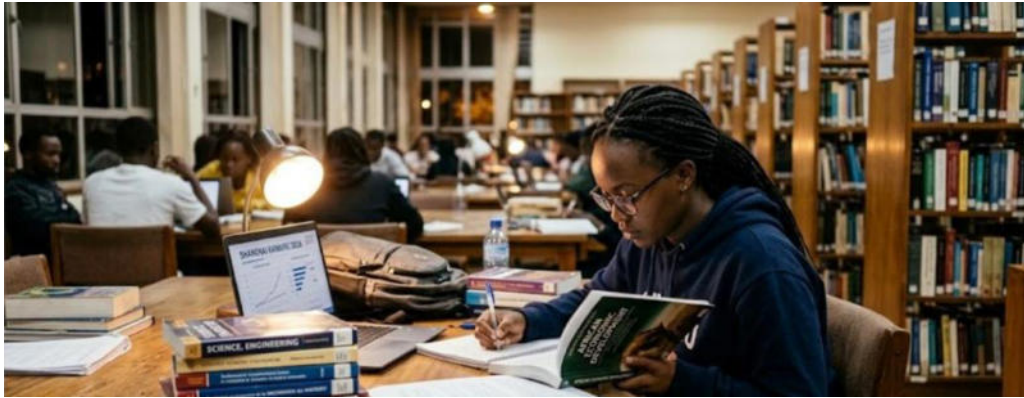
Seules 9 universités subsahariennes dans le Top 1 000 du classement de Shanghai 2026

Chaque année, l'Academic Ranking of World Universities, plus connu sous le nom de classement de Shanghai, établit le palmarès des 1 000 meilleures universités au monde. Publiée cette année le 15 août, l'édition 2026 confirme la domination des grandes universités américaines et européennes, tout en mettant en lumière les établissements africains qui parviennent à se maintenir dans ce classement de référence.

Pour établir ce palmarès, Shanghai Ranking Consultancy s'appuie sur six indicateurs principalement consacrés à la performance scientifique et à la recherche. Sont notamment pris en compte le nombre de prix Nobel et de médailles Fields obtenus par les anciens élèves et les enseignants-chercheurs, ainsi que le nombre de chercheurs parmi les plus cités dans leur discipline. Le classement mesure également les publications des universités dans les revues scientifiques Nature et Science, ainsi que les articles indexés dans le Science Citation Index Expanded et le Social Sciences Citation Index.

À ces critères s'ajoute une mesure de la performance académique des établissements rapportée à leur nombre d'enseignants-chercheurs. Cette méthodologie fait donc la part belle à la recherche, à la production scientifique et à la reconnaissance internationale des chercheurs. Elle ne prend en revanche pas directement en compte la qualité de la pédagogie, les conditions d'études ou l'insertion professionnelle des diplômés.

Sur le continent africain, l'Afrique australe arrive en force avec l'Afrique du Sud, qui concentre à elle seule huit des 17 universités africaines classées. À la première place continentale, l'Université du Cap située dans la ville du Cap, à l'extrémité sud-ouest du pays, s'impose



comme la locomotive de l'enseignement supérieur africain dans ce palmarès. Implantée dans la province du Cap-Occidental, l'établissement bénéficie d'un important rayonnement international et d'une activité de recherche particulièrement développée. Sa première place africaine lui permet de devancer les autres grandes institutions du continent.

Toujours en Afrique du Sud, l'Université du Witwatersrand, installée à Johannesburg, occupe le deuxième rang africain. Souvent appelée Wits, elle figure parmi les établissements les plus réputés du pays, notamment pour ses travaux dans les domaines scientifiques, médicaux et technologiques. Elle est suivie par l'Université de Stellenbosch, située dans la province du Cap-Occidental, à proximité du Cap. L'établissement constitue lui aussi un important centre de recherche sud-africain et complète le trio de tête continental.

La présence sud-africaine ne s'arrête pas là. Johannesburg réapparaît avec son université, tandis que Pretoria place également son établissement dans le haut du classement africain. Plus à l'est du pays, l'Université du KwaZulu-Natal, implantée principalement à Durban et Pietermaritzburg, figure elle aussi parmi les institutions retenues. L'Université du Nord-Ouest, présente notamment dans la

province du Nord-Ouest, ainsi que l'Université d'Afrique du Sud, dont le modèle d'enseignement à distance lui donne une implantation particulière à travers le pays, complètent la représentation sud-africaine.

Avec huit établissements, l'Afrique du Sud est ainsi le pays qui dispose de la représentation universitaire la plus importante sur le continent dans l'édition 2026. Cette concentration traduit le poids de ses grandes universités dans la recherche africaine et leur capacité à répondre aux critères scientifiques sur lesquels repose le classement de Shanghai.

L'autre grand pôle se trouve en Afrique du Nord. L'Égypte place six universités dans le Top 1 000, soit deux de moins que l'Afrique du Sud. Installée dans la capitale égyptienne, l'Université du Caire arrive au quatrième rang africain et constitue la principale représentante du pays. Son poids historique dans l'enseignement supérieur égyptien en fait l'un des établissements universitaires les plus connus du continent.

La présence égyptienne s'étend ensuite à plusieurs villes du pays. L'Université d'Alexandrie représente la deuxième grande ville d'Égypte sur la façade méditerranéenne, tandis que l'Université de Mansoura est implantée dans le delta du Nil. Le Caire compte également deux autres établissements

dans ce classement avec l'Université Ain Shams et l'Université Al-Azhar. À l'est du delta du Nil, l'Université de Zagazig complète la représentation égyptienne.

Cette forte présence de l'Égypte n'est pas anodine. Avec six établissements classés, le pays constitue le deuxième principal foyer universitaire africain derrière l'Afrique du Sud. À eux deux, les deux pays concentrent ainsi 14 des 17 universités africaines présentes dans le classement de Shanghai 2026.

En Afrique de l'Est, l'Université d'Addis-Abeba porte les couleurs de l'Éthiopie. Installée dans la capitale, elle occupe le dixième rang africain et constitue l'unique université éthiopienne présente dans le Top 1 000. Sa présence permet à l'Afrique de l'Est de conserver une place dans un classement où l'Afrique australe et l'Afrique du Nord concentrent l'essentiel des établissements retenus.

Le Maroc complète cette représentation avec deux universités. L'Université Hassan II de Casablanca, implantée dans la capitale économique du royaume, arrive au 16e rang africain. Elle est suivie par l'Université Mohammed VI Polytechnique, située à Benguerir, dans la région de Marrakech-Safi. Cette dernière occupe la 17e place africaine et ferme la liste des établissements du continent présents dans le Top 1 000.

Dans ce classement mondial largement dominé par les États-Unis, suivis notamment par le Royaume-Uni, la France, la Chine et la Suisse, l'Afrique compte ainsi 17 établissements parmi les 1 000 retenus. Une présence encore concentrée géographiquement, mais qui fait ressortir plusieurs pôles universitaires majeurs du continent, avec l'Afrique du Sud et l'Égypte en tête, suivies du Maroc et de l'Éthiopie.

La Rédaction



ASKO hérite de la poule A

Pour le prochain tournoi qualificatif de la ligue africaine des championnes zone UFOA-B, le représentant togolais, ASKO féminine évoluera dans la poule A aux côtés de l'USFA et Dynamique FC. Ceci est le fruit du tirage au sort effectué ce mardi 18 août 2026.

Le tournoi qualificatif de la ligue africaine des championnes zone UFOA-B se déroulera du 23 août au 5 septembre au Burkina-Faso. À quelques jours du démarrage de la compétition, l'Union des Fédérations ouest-africaines (UFOA-B) a procédé ce jeudi au tirage au sort. À l'issue de ce tirage, la championne du Togo partage la poule A avec l'USFA du Burkina-Faso et Dynamique FC du Bénin. Éliminée en in-extremis aux portes du second tour, l'année dernière, ASKO nourrit cette-fois l'ambition de réussir à franchir la phase de poule. Même si le club de Kara est amoindri par quelques départs et le manque de compétitions sur le plan national, il a quand-même certains atouts pour franchir le premier tour.

Il est à rappeler que la poule B est partagée par l'ASEC, Ampem Darkoa Ladies, Edo Queens et AS GNN.

La Rédaction

McCANN

Prix de vente détaillé conseillé • Pratiquez une activité physique régulière. Format : disponible 30 cl

IMPERIAL TONIC

*Nouveau
Tonic*

350*
FCFA

BOUTEILLE

30 CL



BB LOMÉ S.A.

L'instant Impérial